



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 62693

Texte de la question

M. Philippe Duron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le financement des actions de lutte contre l'illettrisme. Actuellement l'école des parents du Calvados reçoit, pour remplir sa mission des fonds provenant d'une part du ministère des affaires sociales et versés par la DRJCS et la CAF et d'autre part du ministère du travail (DIRECCTE) *via* le conseil régional. Or il s'avère qu'à partir du mois de novembre 2014, les fonds versés par la DRJCS ne le seront plus et seule la CAF, après une réévaluation de la prestation de service de 70 %, versera cette subvention. Mais le compte n'y est pas puisque cette revalorisation est nettement inférieure aux montants versés par la DRJCS. Par ailleurs, le conseil régional dans l'ignorance du montant que versera, après le mois de novembre 2014, la DIRECCTE, a pour l'instant maintenu à la même hauteur que précédemment sa participation financière. Par voie de conséquence, le défaut de versement de la DRJCS et de la DIRECCTE met en péril les actions menées. Est-il nécessaire d'insister sur ces actions de lutte contre l'illettrisme alors que dans notre pays les exigences en qualification ne cessent de croître ? L'illettrisme ne peut plus être considéré comme le problème d'individu isolé mais comme un phénomène social qui pèse sur une société à évolution rapide. Il lui demande de bien vouloir l'éclairer sur les financements futurs consacrés à la lutte contre l'illettrisme. Notamment la subvention versée par la CAF compensera-t-elle, à la même hauteur, le retrait de la DRJCS.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Duron](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62693

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6562

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)